**Document 1 –**



**Q°1** – Rappeler les définitions suivantes : 1/ Revenu avant redistribution ; 2/ Revenu après redistribution

*Revenu avant redistribution = revenu primaire (perçu en contrepartie de la contribution à l’activité productive).*

*Revenu après redistribution = revenu disponible (revenu primaire + prestations sociales – prélèvements obligatoires*

**Q°2** – Faire une phrase permettant de comprendre le sens des chiffres encadrés.

*En Ile de France, en 2014, les 10% des ménages les plus modestes percevaient un revenu annuel avant redistribution inférieur à 6812€ alors qu’après redistribution, leur revenu annuel était inférieur à 10223€ selon l’Insee.*

**Q°3** – Dans le cas du 1er décile résidant en Ile de France, calculer le % d’évolution du revenu disponible par rapport au revenu avant redistribution puis faire une phrase permettant de comprendre le sens du résultat obtenu.

*TV = (10223 – 6812) / 6812 = 50,07%. En IDF, en 2014, le revenu annuel après redistribution des 10% des ménages les plus modestes était supérieur de 50% à leur revenu annuel avant redistribution selon l’Insee.*

**Q°4** – Dans le cas du 9ème décile résidant en Ile de France, calculer le % d’évolution du revenu disponible par rapport au revenu avant redistribution puis faire une phrase permettant de comprendre le sens du résultat obtenu.

*TV = (46425 – 52038) / 52038 = -10,8%. En IDF, en 2014, le revenu annuel après redistribution des 10% des ménages les plus aisés était inférieur de 10,8% à leur revenu annuel avant redistribution selon l’Insee.*

**Q°5** – Concernant les habitants de la région PACA, compléter la synthèse suivante.

En région PACA, en 2014, les 10% des ménages les plus modestes percevaient un revenu annuel avant redistribution inférieur à ***5976***€ (soit près de ***500€***/mois), tandis que les 10% les plus aisés percevaient un revenu annuel avant redistribution supérieur à ***40862***€ (soit ***3400***€/mois).

Après redistribution, les 10% des ménages les plus modestes voient leur revenu augmenter puisqu’ils perçoivent un revenu disponible annuel inférieur à ***9886***€ (soit près de ***820***€/mois). A l’inverse, les 10% des ménages les plus aisés voient leur revenu diminuer puisqu’ils perçoivent un revenu annuel disponible supérieur à ***36973***€ (soit ***3080***€/mois).

**Q°6** – Calculer les rapports interdécile avant redistribution puis après redistribution pour chacune des régions. Reporter les résultats dans le tableau. Que constate-t-on ?

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Rapport interdécile avant redistribution  | Rapport interdécile après redistribution  |
| IDF  | 7,6 | 4,5 |
| PACA  | 6,8 | 3,7 |
| Occitanie  | 6,2 | 3,5 |
| Pays de la Loire  | 4 | 2,8 |

*Après redistribution, le rapport interdécile diminue, ce qui montre que le système redistributif a une certaine efficacité en matière de diminution des inégalités de revenus.*

**Q°7** – Existe-t-il un lien systématique entre les rapports interdéciles et le taux de pauvreté ?

*Globalement, plus le rapport interdécile est élevé et plus le taux de pauvreté est important.*

*Mais le lien n’est pas systématique. En effet, en IDF, région la plus inégalitaire, le taux de pauvreté est moins élevé qu’en région PACA car en IDF, les inégalités sont amplifiées par le niveau des hauts revenus (plus importants que dans les autres régions).*

**Q°8** – En sachant que la région Ile de France est la région où les écarts de revenus entre les plus modestes et les plus aisés sont les plus forts et que la région Pays de la Loire est la région où ces écarts sont les plus faibles, considérez-vous que la région Occitanie est plutôt inégalitaire ou plutôt peu inégalitaire ? Expliquer.

*Région plutôt inégalitaire car les rapports interdécile avant et après redistribution sont assez proches de ceux observés en région PACA.*